



Direction des Sports : BD RB SM

**DOMAINE :** Libertés publiques et pouvoirs de police  
Autres actes réglementaires

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE N°02 /2026**

*Objet :* Fermeture temporaire du complexe du Stade Paul Bessuard.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-28, L. 2212-1 et L. 2212-2, relatifs aux pouvoirs de conservation du domaine et aux pouvoirs de police,

**VU** l'article L. 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** l'article R. 610-5 du Code pénal,

**CONSIDERANT** que le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des biens et des personnes,

**CONSIDERANT** que les terrains de football et la piste d'athlétisme de la Commune risquent d'être gravement endommagés en raison des conditions météorologiques,

#### **A R R E T E :**

**Article 1 :** Les terrains de football (stabilisés, engazonné et synthétique) et la piste d'athlétisme situés au stade Paul BESSUARD sont fermés du mercredi 07 janvier 2026 à 12h00 au lundi 12 janvier 2026 à 8h00 inclus. Toute activité sportive y est interdite.

**Article 2 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie de Roissy-en-Brie et le Chef de poste de la Police Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et à proximité du terrain de football concerné et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Monsieur le Président de l'Association sportive Roissy-en-Brie Football,
- Monsieur le Président du District de Seine et Marne de Football.
- Monsieur le Président de la Ligue de Football Ile de France

Fait à Roissy-en-Brie, le 07 janvier 2026

**François BOUCHART,**

**Maire de Roissy-en-Brie,  
1er vice-président de la communauté  
d'agglomération, Paris - Vallée de la Marne.**